

Une véloroute-voie verte en gestation dans la vallée du Lot

Tourisme. Un linéaire de 32 km sera aménagé en bordure du Lot. Une enquête publique est ouverte.

Une véloroute-voie verte qui longerait la rivière Lot sur 32 km entre Bouillac et Grand-Vabre ? L'idée, portée par la communauté de communes de la Vallée du Lot, est entrée dans le domaine du concret. Les premières acquisitions à l'amiable de terrains situés sur le linéaire concerné ont été ou vont être actées, sachant qu'une centaine de propriétaires ont été, sont ou seront approchés dans ce sens.

Mais parce que la démarche va très probablement se heurter au refus de certains de céder leurs biens, une procédure d'enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation des travaux a déjà été ouverte. Les procédures d'enquêtes publiques seront enclenchées du 7 avril au 9 mai pour les habitants d'Almont-les-Junies, Bouillac, Boisse-Penchat, Decazeville, Flagnac, Livinhac-le-Haut, Saint-Parthem et Saint-Santin, lesquels pourront ainsi porter à la connaissance des pouvoirs publics



Le cyclisme, nouvel atout touristique.

leurs observations à propos de ce projet dont le coût estimatif s'élève à environ 1 M€. Si les protagonistes de cette initiative porteuse en termes de tourisme espèrent voir aboutir le dossier à l'horizon 2015, les risques de blocages avec certains propriétaires interdisent pour l'heure l'établissement d'un calendrier de réalisation.

En attendant, et par extension, Julien

Savary, responsable régional d'AF3V (Véloroutes et Voies Vertes de France), outre de se féliciter de ce projet, espère que cette réalisation aura un « effet d'entraînement » dans l'aménagement de voies cyclables sur les grands axes du secteur et notamment sur la RD 840 entre Firmi et Boisse-Penchat. Une route particulièrement dangereuse pour les cyclistes, comme en témoigne le récent accident qui a encore envoyé à l'hôpital un usager qui circulait à vélo.

Enquête publique

Le commissaire enquêteur sera dans les mairies suivantes pour recevoir le public :

Almont-les-Junies, le 9 avril, de 9 heures à midi; Bouillac, le 14 avril, de 15 heures à 18 heures; Boisse-Penchat, le 16 avril, de 9 heures à midi; Decazeville, le 23 avril, de 14 heures à 17 heures; Flagnac, le 7 avril, de 9 heures à midi, et le 9 mai, de 14 heures à 17 heures; Livinhac-le-Haut, le 28 avril, de 14 heures à 17 heures; Saint-Parthem, le 7 mai, de 9 heures à midi; Saint-Santin, le 6 mai, de 9 heures à midi.